

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 28 février 2022 «Conseil Zoom»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 19 présents, 9 représentés

20 membres de droit et invités : 11 présents

Présents : Mme Estellia Araez, Mme Elisa Baron, Mme Angèle Bataller, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, Monsieur Ludovic Garrido, Mme Adèle Güzel, M. Nader Hakim, Mme Valérie Malabat, M. Nicolas Monceau, M. Julien Pateouille, Mme Virginie Peltier, Mme Isabelle Planquart, M. Romain Roussel, Mme Frédérique Rueda, M. Jean-Christophe Saint-Pau, M. Sébastien Tournaux, M. Baptiste Tranchant M. Tanguy Trividic,

Etaient représentés : M. Malo Carrere, Mme Valérie Malabat, Mme Christine Mazé, Mme Brigitte Phemolant, M. Yann Raison du Cleuziou, Mme Laure Sautonie-Laguionie, M. Stéphane Schott, M. Patrick Seguin, Matthieu Vincens de Tapol.

Membres de droit et invités présents : Mme Véronique Bertile, M. Laurent Bloch, Mlle Suzie Bradburn, Mme Nathalie Coulombel, M. Yann Delbrel, M. Régis Frenzel, Mme Audrey Lartigalot, Mme Béatrice Polder, M. Jérôme Porta, Mme Valérie Pottier, Xavier Prévost.

Etaient excusés : M. Alexandre Charbonneau, M. Fabrice Hourquebie, Mme Isabelle Monteils, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Zeidenberg.

Monsieur le Doyen ouvre la séance du conseil à 14h15.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Doyen soumet à validation des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du conseil de faculté du 17 janvier 2022.

Le procès-verbal du conseil de la faculté du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Modification de Maquette

a- LP notariat Pessac

- Maquette LP Pessac : Monsieur le Doyen souligne l'ajout de la clinique du droit dans la maquette LP notariat au premier et au deuxième semestre. La profession qui participe à la clinique du droit souhaite faire travailler les étudiants sur des situations réelles. La modification s'insère aussi dans la stratégie de déploiement progressif de la clinique du droit à la fois en licence et master à la faculté de droit et science politique. L'intégration de la clinique de droit dans cette maquette a une incidence sur le nombre d'ECTS. Ainsi, au premier semestre l'UE successions et libéralités et au deuxième semestre le projet tutoré sont amputés d'un ECTS chacun et la clinique du droit est gratifiée d'un ECTS par semestre.

L'insertion de la clinique du droit dans de la maquette de la LP notariat Pessac reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Maquette LP Périgueux : Monsieur le Doyen rappelle que cette nouvelle formation sur Périgueux fut créée à la demande des notaires souhaitant le dédoublement de la licence professionnelle. Les notaires de Dordogne et de Charente pourront recruter des étudiants en alternance. Cette licence permettra de fixer les étudiants en 3^{ème} année sur Périgueux. Elle s'inscrit du point de vue national dans la professionnalisation de la licence du fait de la sélection en master et sera ouverte uniquement à l'alternance. Le conseil régional des notaires a acté l'ouverture de la licence à la rentrée 2022. Le financement par le conseil régional des notaires s'élève à 30.000 €. Ce diplôme augmente l'offre de formation du site de Périgueux assurant ainsi de recettes complémentaires d'environ 73.000 € au-delà du financement des notaires.

La maquette pour la Licence professionnelle notariat à Périgueux reçoit un avis favorable à l'unanimité.

b- DU droit et gestion de la forêt

Monsieur Delbrel souligne l'absence de formation dédiée au droit et gestion de la forêt publique ou privée. Cette formation aux portes de la forêt des Landes répondra aux attentes des professionnels. Il informe que les principaux interlocuteurs sont l'office national des forêts pour les forêts publiques et le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest pour les forêts privées. La formation est destinée d'abord au personnel des institutions forestières diverses, notamment les gestionnaires de forêts, les propriétaires forestiers, aux notaires, aux avocats souhaitant se spécialiser dans ce domaine mais aussi le personnel des chambres d'agriculture et des collectivités locales. L'ouverture de ce diplôme universitaire est prévue dès la rentrée 2022 pour 25 personnes sur un rythme de deux journées de six heures pendant 10 semaines de novembre à avril. La formation propose à la fois des enseignements de droit, de gestion et d'évaluation immobilière. L'ensemble des modules proposés totalisent 120 heures de cours pour l'obtention du diplôme du DU. Il souligne d'abord faire appel à des professionnels de la filière afin de privilégier une approche pratique et opérationnelle des savoirs. Les frais d'inscription en formation continue s'élèvent à 1.500 €. Cependant, la formation sous forme de modules permet d'offrir la possibilité d'inscription par module, avec des frais d'inscription en fonction du module pouvant s'élever de 400 à 600 €.

La création du diplôme d'université droit et gestion de la forêt reçoit un avis favorable à l'unanimité.

c- Prépa IEJ

Monsieur le Doyen informe qu'il s'agit de la modification de la maquette de la préparation spécifique à l'admission à l'examen d'accès au CRFPA. La modification ne touche pas au volume d'horaire global de 210 HETD. Il s'agit de réutiliser les 3 heures consacrées à la méthodologie au grand oral. En conséquence la ligne concernant la méthodologie est supprimée de la maquette et les 3 heures sont ajoutées au 12 heures consacrées au coaching.

La modification de la maquette de préparation spécifique à l'admission à l'examen d'accès au CRFPA reçoit un avis favorable à l'unanimité.

d- Maquettes LAS

Monsieur Bloch souligne que les Licences Accès Santé permettent d'accéder à la deuxième année des études de santé. Parmi les deux filaires, MOOP et R uniquement les maquettes de la filière R sont modifiées. Cette filière consacrée aux métiers de la réadaptation : ergonomie, podologie, pédicure, psychomotricité et kinésithérapie. Le ministère ayant décidé de donner un accès direct post-bac sur la plateforme ParcoursUp aux métiers d'ergonomie, podologie, pédicure et psychomotricité, la LAS R est renommée LAS K et sera réservée uniquement au métier de kinésithérapie. Aussi, afin d'éviter des confusions et suite à des modifications effectuées sur les maquettes santé, les UE ne comportant pas d'ECTS sont renommées de la manière suivante : module de découverte des métiers de la santé et module de préparation.

La modification des maquettes LAS obtient un avis favorable à l'unanimité du Conseil.

e- -L3 Droit Privé Agen

Madame Peltier rappelle les deux parcours de L3 à Agen : Droit public et Droit judiciaire. La palette de formation est élargie avec un parcours de droit privé calqué sur celui délivré à Pessac avec des modifications minimales : une ouverture de TD pour les matières de droit des affaires, de droit du travail ainsi que des matières mutualisées. Elle propose l'ouverture du parcours à la rentrée 2022.

Monsieur le Doyen souligne le coût du parcours se résumant à la création d'un groupe de TD de deux matières se justifiant par le souhait de fixer les étudiants dans les antennes. L'ouverture du parcours est possible à condition d'atteindre le seuil, réservé aux antennes, de 10 étudiants.

Monsieur Combeau souligne l'importance des parcours supplémentaires sur les antennes et rappelle que les parcours en L3 sont des colorations et non pas de pré-spécialisation pouvant devenir un critère de sélection pour les responsables de master au moment de la sélection en master. Il demande si dans ce parcours de droit privé les étudiants ont obligation de prendre une matière prédéterminée ou s'ils ont un choix de matières.

Madame Peltier répond que les étudiants au deuxième semestre suivront l'UE de droit civil et pourront faire un choix entre le droit du travail et le droit des affaires. Quant au premier semestre ils n'ont pas le choix sur deux matières. Elle informe que les responsables de master furent invités à présenter leur master en présentiel ou distanciel.

Monsieur le Doyen souligne l'importance de la professionnalisation et de l'information des étudiants de L3 des antennes pouvant eux aussi être admis en master à Bordeaux.

Madame Baron souhaite pouvoir informer les étudiants de L3 des antennes de la classification des dossiers dans la sélection en master en leur donnant notamment un taux d'accessibilité aux diplômes de master.

Monsieur le Doyen souligne que le classement des étudiants en L3 de la faculté DSP à Bordeaux est possible car il existe déjà un classement par parcours. Cependant, il ne peut pas confirmer que tous les responsables de master utilisent cette liste de classement pour la sélection de leurs candidats. Aussi, il est prévu d'informer les étudiants du taux d'accès pour chaque diplôme sur la prochaine plateforme nationale de master.

Monsieur Hakim relève d'abord que le classement des étudiants bordelais est destiné aux bordelais. Il faudrait un critère plus objectif car l'information doit aussi viser les candidats extérieurs souhaitant s'informer via Zoom. Ensuite, le classement est faussé avec l'intégration dans certains masters, des étudiants des listes du rectorat. Il propose de laisser la liberté aux responsables de parcours pour diffuser l'information qu'ils vont considérer comme la plus adaptée.

Monsieur le Doyen demande aux responsables de parcours d'évoquer leur critère de sélection avec les étudiants de la L3.

La création du parcours droit privé à Agen reçoit un avis favorable à l'unanimité.

f- -L3 droit privé et L3 droit entreprise

Madame Bradburn propose le dédoublement d'un cours mutualisé de droit fiscal dispensé en L3. Le cours de 35 h est accès sur le droit fiscal relevant de la section du droit public. Afin de reconnaître la dualité du droit fiscal, le dédoublement vise à créer un cours de droit fiscal relevant de la section de droit privé concernant les parcours de droit privé et de droit de l'entreprise afin d'offrir aux étudiants de L3 un cours accès vers la fiscalité du contribuable. Elle souligne que l'apprentissage, nouvelle source de financement permet ce dédoublement. Le cours sera nommé droit des affaires et fiscal du patrimoine.

Madame Guzel en M1 DJCE cette année apporte son témoignage et souligne l'intérêt de connaître l'avis des étudiants.

Monsieur Combeau évoque les discussions suite à la proposition de création du cours de droit civil des personnes, les points d'articulation entre le L3 et les différents parcours de master soulignant la différence

relative à l'autofinancement du cours par l'apprentissage. Il interroge sur la possibilité d'autres demandes semblables pour d'autres cours en L3 pouvant correspondre à un besoin des masters. Il demande à rester sur des cours fondamentaux.

Madame Bradburn souligne qu'au-delà du financement, dans les maquettes de droit privé et droit de l'entreprise le cours existe. Le cours n'est pas rajouté au parcours. Il s'agit d'un dédoublement du cours avec un autre enseignant.

Monsieur le Doyen souligne d'abord que la L3 est une année charnière où il y a des matières de spécialité avec des matières pouvant constituer des prérequis. Ensuite, les cas du droit de la famille et du droit fiscal ne sont pas identiques. Dans le premier, il s'agissait d'ajouter un cours sur une liste existante, dans le deuxième, il s'agit sur la même ligne de reconnaître deux approches du droit fiscal : finances publiques, droit budgétaire ou droit fiscal des affaires et du patrimoine. Enfin, le financement permet le dédoublement. Il rappelle le témoignage de l'étudiante et souligne la rencontre entre l'offre et la demande de cours de droit fiscal.

La modification de maquettes de L3 privé et L3 entreprise et du patrimoine sont adoptées avec quatre absentions.

g- M1-M2 Criminologie

- M1 Criminologie

Madame Peltier informe qu'il s'agit, sur le deuxième semestre de passer l'activité clinique du droit en matière obligatoire et déplacer la procédure pénale dans l'UE optionnelle. Ainsi, l'activité clinique de ce parcours débutera en master 1 et se terminera en Master 2.

Monsieur le Doyen rappelle que la clinique du droit est un projet IDEX, initiative d'excellence maintenant intégrée dans les compétences transverses. La clinique de droit bénéficie des différents types de financements avec des engagements comme l'intégration du laboratoire clinique du droit à la fois en licence et en master de manière. Le déploiement de la clinique du droit en master 1 est envisagé avec des parcours qui ont souhaité engager leurs étudiants sans forcément l'avoir intégré dans leur maquette. Dans ce parcours la clinique devait être obligatoire afin de pouvoir développer un projet avec l'ensemble de la promotion.

Madame Peltier ajoute qu'elle propose deux projets en alternance dans son parcours. Ainsi, elle propose « l'objectif droit » : le fait de répondre à des appels d'offre des établissements scolaires ou pénitenciers avec l'objectif de familiariser les élèves ou détenus sur des questions soumises par les établissements ; et une année sur deux : « la recherche en action », un projet plus dense qui vise à répondre, aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrain sur une thématique particulière, au cours d'une demi-journée avec comme support un petit guide à l'intention des professions visés.

Elle informe que les étudiants de M2 travaillent depuis l'année dernière sur un projet qui n'est pas maqueté sur le développement du phénomène criminel à Bordeaux métropole et plus précisément sur l'insécurité ou le sentiment d'insécurité, ce qui les a obligé à aller sur le terrain.

Monsieur le Doyen informe que la clinique propose un panel d'activités et les responsables de master prendront l'activité la plus adaptée à leur parcours. Il ajoute que pour l'activité clinique en Master 1, les encadrants se verront attribuer un REH de 10h de cours.

Monsieur Tournaux souligne que l'inscription en master 1 de l'activité clinique, notamment « recherche en action » non seulement valorise mais fidélise les étudiants et rend efficace un travail chronophage qui pourra être réalisé sur deux ans. Il interroge sur la différence de traitement entre les maquettes du REH pour le M1 et des heures de cours maquettes en M2.

Madame Peltier souligne qu'en Master 2, elle a scindé 30 h cours existantes et réservé 10h pour l'activité clinique.

Monsieur le Doyen souligne que le REH est envisagé en Master 1 car il est possible de fixer un cadre pour toutes les maquettes et les traiter à l'identique. En Master 2 l'activité clinique prend diverses formes.

Il ajoute que la question sera soulevée lors de la réunion annuelle des master 2 afin de définir une stratégie, notamment concernant l'UE avec une évaluation avec ou sans volume horaire. Il propose pour le master 1 criminologie l'insertion d'une unité d'étude activités clinique obligatoire qui va donner lieu à l'affectation de crédit ECTS équivalent à la matière qu'elle remplace et le basculement de la procédure pénale en matière optionnelle.

Monsieur Tournaux remarque que le nom « activités clinique » peut englober plusieurs notions notamment des enseignements pluridisciplinaires. Il suggère d'intituler le cours « Enseignement clinique du droit » à la place d'Activités cliniques du droit afin d'éviter des confusions avec les enseignements cliniques par ailleurs.

Il a été décidé de nommer l'enseignement « Enseignement clinique du droit ». La maquette de M1 criminologie est validée à l'unanimité.

- M2 Criminologie

Madame Peltier explique qu'il s'agit de créer un UE sans modifier le volume horaire. En effet, en concertation avec l'équipe pédagogique, les 30 h de mise en situation des études sont attribuées comme suit : 10h l'étude de cas, 10h pour criminologie clinique et 10 pour l'enseignement clinique du droit.

La modification de la maquette de Master 2 criminologie reçoit un avis favorable à l'unanimité.

h- M1 Droit pénal approfondi

Monsieur le Doyen souligne qu'il s'agit d'insérer la clinique du droit dans la M1 droit pénal approfondi. Contrairement à la proposition d'intégration dans la maquette de criminologie, la clinique du droit est insérée au titre des compétences transverses au deuxième semestre en concurrence avec les unités de professionnalisation. Le choix différent d'intégration de la clinique dans les deux parcours ont un statut d'essai pilote permettant d'observer le positionnement des étudiants. L'UE est proposé en compétence spécifique sur candidature. En fonction du nombre d'étudiants, ces derniers seront soit greffés au groupe obligatoire du M1 criminologie soit un groupe distinct pour le M1 de droit pénal approfondi sera constitué. Il propose aussi d'harmoniser la terminologie en changeant l'intitulé de l'enseignement « d'atelier clinique » à « enseignement clinique du droit ».

Monsieur Hakim interroge sur la problématique de la soutenabilité de la formation. Le REH est-il compté dans la soutenabilité ? Quelle est la conséquence de l'intégration de la clinique du droit dans les maquettes ?

Monsieur le Doyen souligne qu'il s'agit de créer un encadrement et non pas un enseignement magistral. Le REH créé est financé par les ressources propres de la faculté. Actuellement, la clinique du droit est intégrée dans les maquettes des parcours de Master 2 et non maquette dans les parcours de Master 1. Le projet est de redéployer la clinique du droit avec des financements régionaux avec une obligation de satisfaire l'engagement. Si tous les parcours veulent faire de la recherche en action le coût REH sera important. Cependant, une partie sera mutualisée. Il ajoute que désormais le REH est intégré dans la soutenabilité.

Monsieur le Doyen rappelle que la modification concerne l'insertion de « Enseignements cliniques de droit » dans les compétences transverses, un choix à la place d'une matière dite optionnelle.

La modification de la maquette de Master 1 droit pénal approfondi reçoit un avis favorable à l'unanimité.

i- Master 1 et Master 2 droit pénal comparé et DPEI

Monsieur Hakim indique que la modification de la maquette de master 1 droit pénal comparé concerne les choix de matières fondamentales et d'options afin d'ouvrir la possibilité aux étudiants de suivre la matière "droit pénal spécial" en TD ou de l'imposer aux étudiants en compétences complémentaires et permettre ainsi à toute la cohorte d'acquérir les bases nécessaires pour des cours imposés dans le M2 droit pénal comparé.

Les modifications de la maquette de Master 1 droit pénal comparé reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

La principale modification de la maquette de master 2 droit pénal comparé vise à permettre aux étudiants de ce parcours de suivre un cours de droit international pénal, dans la continuité de l'enseignement en M1. L'épreuve d'évaluation est de 3 heures. Aussi, parmi le choix des UE optionnelles seules deux seront conservées et le droit pénal général ajouté. Ce troisième choix optionnel est proposé aux étudiants ne l'ayant pas choisi en UE complémentaire.

Les modifications de la maquette de Master 2 droit pénal comparé reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

La modification de la maquette de master 2 DPEI est la conséquence de la modification des précédentes maquettes afin de préserver les équilibres entre les matières. Ainsi l'actuel cours de droit pénal international de 35 heures est scindé en deux enseignements :

- Le Droit international pénal : cours obligatoire dans ce parcours et proposé en master de droit pénal comparée avec 20 heures de cours.
- Le droit pénal international approfondi exclusif au master 2 DPEI avec 15 heures d'enseignement.

L'évaluation de ces deux enseignements en master 2 DPEI se traduit par une épreuve de 5 heures. Un intitulé doit être modifié "compétence spécifique" devient "Projet pédagogique" sans précision afin de ne pas créer de confusion avec d'éventuelles initiatives hors maquette propres à l'association des étudiants du master.

Les modifications de la maquette de Master 2 DPEI reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

3. Démission et nomination

a) Nomination des membres du conseil pédagogique de l'IEJ

Monsieur le Doyen présente la demande de la directrice de l'IEJ relative à la nomination des membres du conseil pédagogique de l'IEJ pour l'année 2021-2023. Elle demande la reconduction des membres ayant assuré cette fonction sur la période 2019-2021 :

- Madame Elisa Baron, Monsieur Ludovic Garrido et Madame Bérengère Melin-Soucramanien.

La liste proposée pour le conseil pédagogique de l'IEJ est reconduite pour la période 2021-2023 avec un avis favorable à l'unanimité.

b) Nomination vice-doyenne formation licence

Monsieur le Doyen rappelle les changements institutionnels au sein de l'UB. Il souligne la vacance officielle du poste de vice-doyenne à la formation licence après le départ de Madame Gauthier, élue à la vice-présidence de l'établissement avec un périmètre affaire institutionnel. Il propose au conseil la nomination de Madame Véronique Bertile. En effet, ayant travaillé avec Madame Gauthier sur les dossiers de la licence, elle est en capacité d'assurer la continuité des fonctions relevant de ce poste. La procédure prévoit un vote des conseillers sur proposition du doyen.

Le conseil élit à l'unanimité Madame Véronique Bertile vice-doyenne à la formation de la licence.

c) Nomination de la directrice des études de la Licence

Monsieur le Doyen rappelle que dans les statuts de la faculté, il est prévu une direction des études de la licence. Avec la loi ORE, le gouvernement a voulu créer des directeurs des études à destination de la 1^{ère} année de licence. Cependant, la faculté n'a pas supprimé la fonction de directeur des études dans les statuts de la faculté au motif que finalement, le directeur des études pourrait coordonner tous les directeurs des études de la L1 et être le soutien du vice doyen de la licence. Il souligne que la fonction assurée par Madame Véronique Bertile est devenue plus importante. De plus, sa nomination en tant que vice-doyenne laisse vacante la fonction de directrice de la licence. La fonction est proposée à Madame Elise Baron qui a déjà participé à des réunions de l'équipe décanale. Monsieur le Doyen demande un avis au conseil sur cette proposition.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour la nomination de Madame Elisa Baron directrice des études de la licence.

4. Conventions

Monsieur Garrido souligne le renouvellement de quatre conventions qui arrivent à terme en août 2022, rédigées toutes en termes identiques conclues entre l'UB et quatre établissements de santé qui prolongent et amplifient le partenariat du master de droit de la santé avec quatre établissements hospitalier :

- Convention UP avec Charles Perrens 2022-2027
- Convention UP ARS-NA 2022-2027
- Convention UP avec le CHU Bordeaux 2022-2027
- Convention UP GIE GBNA BORDEAUX-NORD 2022-2027

L'essentiel de ces conventions sont deux axes principaux destinés d'une part à permettre la recherche dans le master de droit de la santé et d'autre part à faciliter la professionnalisation des étudiants de l'UB. Elles vont donc permettre l'accueil des étudiants dans les établissements de santé et poursuivre l'accueil dans notre établissement des professionnels de la santé qui participent dans les cours et travaux.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité aux quatre conventions des unités de professionnalisation

- La Convention franco-allemande

Monsieur Porta souligne le renouvellement de la convention avec l'université de Bayreuth avec un seul changement apporté au point 8 de la convention afin de modifier le barème de notes et de le mettre en adéquation avec le barème existant à Bayreuth. Aussi au point 8-b les conditions de redoublement pour les étudiants de l'UB est pris en compte de façon à leur permettre lorsqu'ils échouent en 2^{ème} année à l'université de Bayreuth de pouvoir passer en licence 3 et ne pas perdre une année à cause d'une ou deux matières.

Monsieur Hakim souligne l'importance de la correspondance de notes. La différence de notation entre les deux universités a été source de difficultés de transposition.

Le renouvellement de la convention franco-allemande double diplôme reçoit un avis favorable à l'unanimité.

5. Demande de subvention

a) Monsieur le Doyen expose les demandes de subvention adressées à la faculté :

- L'association bordelaise des juristes en contentieux publics demande une subvention à la faculté, principalement dans le cadre de l'organisation d'un colloque prévu le 28 février sur « les perspectives contentieuses des Jeux Olympiques de Paris 2024. Afin d'atteindre leur objectif l'association sollicite une subvention de 300 € équivalent à plus de 30 % du budget de l'évènement qui s'élève à 941,14 €. L'association a sollicité d'autres subventions au : CERCLE 200 € à l'ILD 200 € et leur participation d'autofinancement s'élève à 240,14 €

La subvention d'un montant de 300 € est accordée à l'unanimité l'association ABJCP.

- La Fédération pour l'Etude du droit International a pour objet de promouvoir l'étude du droit international. C'est une association composée des doctorants du CRDEI et du master 2. Ils souhaitent organiser une journée d'étude les 15 et 16 novembre 2022 sur le thème « Repenser le territoire à l'aune du numérique : une nouvelle étape de la mondialisation ? » L'association a intégré les responsables de master 2 afin de définir des thèmes en cohérence avec leurs objectifs pédagogiques. Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3.600 € et la demande à la faculté s'élève à 500 €. L'association participe sur ses fonds propres à hauteur de 500 € en complément de recettes provenant notamment du DETS, FSDEI, CRDEI et l'IRDAP.

La subvention de 500 euros est accordée à l'unanimité à l'association FEDI.

- L'association DJCE du Master 2 Droit des affaires et fiscalité de Bordeaux se rend chaque année dans un même camping à Montpellier, comme tous les DJCE au niveau national, afin d'effectuer une formation qui vise à obtenir une certification dans la spécialité choisie par l'étudiant. L'association évoque les difficultés à réunir des fonds cette année et pour la première fois, dans le cadre de l'événement qui totalise un budget de 9.355,40 € ils font appel à une subvention de la faculté à hauteur de 3.000 €. Les autres ressources proviennent de leurs fonds propres à hauteur de 2.955,40 € et 3.400 € accordés par les responsables du diplôme.

Monsieur le Doyen souligne que la somme dépasse le montant accordé aux autres associations. Il souligne que l'association sollicite la faculté pour la première fois dans le cadre d'un événement qu'elle décrit comme étant traditionnel. Il ajoute que la somme demandée pèse pour plus d'un tiers de la somme globale du budget consacré.

Monsieur Patouille attire l'attention sur un budget subventionné par la faculté à plus de deux tiers du coût de l'événement.

Monsieur Tournaux fait remarquer le nombre de jours de leur séjour et que malgré la période Covid d'autres organismes auraient pu être sollicités. Madame Baron relève l'objectif de leur déplacement.

La subvention accordée à l'unanimité s'élève à 500 euros. L'association du master 2 droit des affaires et fiscalités DJCE se verra demander un complément d'informations ainsi que la possibilité de présenter au conseil de faculté une demande de subvention complémentaire si nécessaire.

b) Monsieur le Doyen poursuit avec les demandes d'autorisation à verser une subvention à partir de la ligne budgétaire des masters:

- Madame Déboissy, responsable de diplôme demande l'autorisation à verser une subvention de 3.400 € à l'association du master 2 droit des affaires et fiscalités -DJCE dans le cadre du déplacement des étudiants à Montpellier pour l'obtention de la certification mentionnée précédemment.

La demande d'autorisation de versement de 3.400 € à l'association M2 droit des affaires et fiscalité DJCE est accordée à l'unanimité.

- Monsieur Tournaux, responsable de diplôme demande l'autorisation à verser une subvention au Master 2 Droit relations de travail dans l'entreprise. L'association du master met en place l'organisation d'une conférence sur « Les risques psychosociaux au travail » Le budget global s'élève à 590 €. L'association participe sur ses fonds propres à hauteur de 70 € et la demande de subvention sur la dotation du M2 s'élève à 520 €

La demande de versement de 520 € à l'association M2 DRTE reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Madame Bradburn, co-responsable du diplôme M2 Fiscalité des affaires et du patrimoine demande à verser une subvention de 2.000 € à l'association du diplôme récemment créée afin de leur assurer un financement initial pour l'organisation de plusieurs manifestations notamment visant l'accueil de la prochaine promotion et de retours d'expérience.

La demande de versement de 2.000 € à l'association du M2 DFAP reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Monsieur Bloch, responsable du diplôme M2 Droit de la santé demande à pouvoir verser la somme de 800 € à l'association AEDS pour l'achat des billets d'avion dans le cadre de la participation de 8 étudiants au concours de plaidoirie « 24 heures du droit de la santé » l'édition 2022 de ce concours est prévue à Venise les 24 et 25 mai 2022.

La demande de versement de 800 € à l'AEDS reçoit un avis favorable à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Monsieur le doyen souligne la question diverse inscrite à l'ordre du jour, relative à un référent mobilité auprès de la faculté de droit et science politique particulièrement à destination des étudiants de la mention science politique. Après concertation au sein de la mention, Monsieur Nicolas Monceau remplira le rôle auprès du chargé de mission en relation international mobilité Erasmus.

Monsieur Monceau explique qu'après le départ de Monsieur Claret, il répond à la proposition de Monsieur Hourquebie afin de lui apporter un avis sur les mobilités internationales en science politique. Il s'inscrit dans le prolongement du projet de double diplôme du master en science politique avec l'université Galatasaray d'Istanbul. Il informe avoir déjà été confronté à ce type d'activité en particulier pour les pays du Moyen-Orient notamment pour la Turquie. Il apportera des avis au-delà du périmètre du Moyen-Orient.

La nomination de Monsieur Nicolas Monceau, référent mobilité en sciences politique reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- Madame Baron souligne d'abord qu'il n'y a pas eu de modification pour le droit fiscal sur les parcours de droit privé à Agen et le parcours entreprise à Périgueux. Ces deux parcours continueront à suivre le droit fiscal public. Elle s'interroge sur la difficulté des étudiants des antennes n'ayant pas eu la proposition d'un cours de droit fiscal des affaires et du patrimoine dans leur parcours et souhaitant intégrer le DJCE. Dans cette situation ce cours ne peut pas constituer un prérequis. Elle demande ensuite à connaître le calendrier.

Monsieur le Doyen souligne la difficulté à rajouter un cours de droit fiscal des affaires et du patrimoine dans les antennes. A Bordeaux le dédoublement ne pose aucun problème, le public le permet. Il propose une réunion avec les directeurs pour faire un bilan des effectifs car le droit fiscal est proposé dans le parcours entreprise à Périgueux et mutualisé avec Agen pour le droit public mais ce dernier n'a pas ouvert cette année. Faire ce type de choix aura donc un impact sur le droit fiscal. Il souligne que les matières fondamentales sont les mêmes à Pessac et dans les antennes. Les options sont restreintes dans les antennes.

Monsieur le Doyen explique que le calendrier fut acté en comité de directeurs. La faculté n'a pas la compétence pour voter le calendrier. L'UB fixe un cadre général, le collège s'insère dans ce cadre. La faculté a reçu la notification pour les propositions de rentrée entre le 1^{er} et le 9 septembre avec une reprise entre le 3 et le 13 janvier 2023.

Monsieur le Doyen clôture la séance du conseil à 17h15.